

Permis de Conduire

Catégorie B

Personnes concernées : Toute personne désireuse de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg. Cette catégorie de permis est le préalable à toutes les autres catégories de permis de conduire.

Objectifs de la formation : Acquérir les compétences globales définies par le REMC c'est-à-dire assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales, utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnelle et en sécurité, préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes, prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme, Véhicule, Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives et enfin réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

Contexte : Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, et l'arrêté du 19 février 2010 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous-catégorie B1.

CONTENU DE LA FORMATION

COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures,
- Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir,
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire,
- Démarrer, s'arrêter,
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures,
- Utiliser la boîte de vitesses,
- Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire,
- Regarder autour de soi,
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte,
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation,
- Adapter l'allure aux situations,
- Tourner à droite et à gauche en agglomération,
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité,
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire,
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité,
- Croiser, dépasser, être dépassé,
- Passer des virages et conduire en déclivité,
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie,
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide,
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense,
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte,
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites,
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts etc.

COMPÉTENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome,
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie,
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer,
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir,
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...),
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence,
- Pratiquer l'éco-conduite.

PRÉ-REQUIS

Être apte sur le plan médical, avoir réussi l'Épreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG) et être âgé de 18 ans le jour de l'examen.

DURÉE

Minimum 20 heures de pratique, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.

FORMATEUR

Formateur diplômé du BEPECASER ou du Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière.

DISPOSITIF DE SUIVI

Livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, tests des connaissances et des capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et Tracking plate-forme de formation.

LIEU DE FORMATION

Au sein d'une agence CityZen.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite.

ACCESSIBILITÉ

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

VALIDATION DES ACQUIS

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la sécurité routière.